

CONCEPT DE PLANS DE SECOURS

Dispositif de riposte combiné pour répondre de manière efficace et rapide à un sinistre de grande ampleur ou à une crise majeure

- Dispositif
- de **mobilisation** d'hommes et de moyens
 - de **coordination** des actions
 - de **commandement**

placé sous autorité unique : le **représentant de l'Etat**.

C'est un dispositif de **PREVISION**

HISTORIQUE DE LA PLANIFICATION

1952 : 1ère étape création au niveau du département du PLAN ORSEC (organisation des secours)

- ✦ organise le commandement
- ✦ recense les moyens
- ✦ détermine les modalités d 'emploi
- ✦ définit un découpage géographique du département

1987 / 1988 : 2ème étape refonte des plans de secours

- ✦ ORSEC à 3 niveaux : national, zonal, départemental
- ✦ Création des plans d 'urgence ➔ réactions particulières face
à des risques identifiés

PPI, PSS , PLAN ROUGE

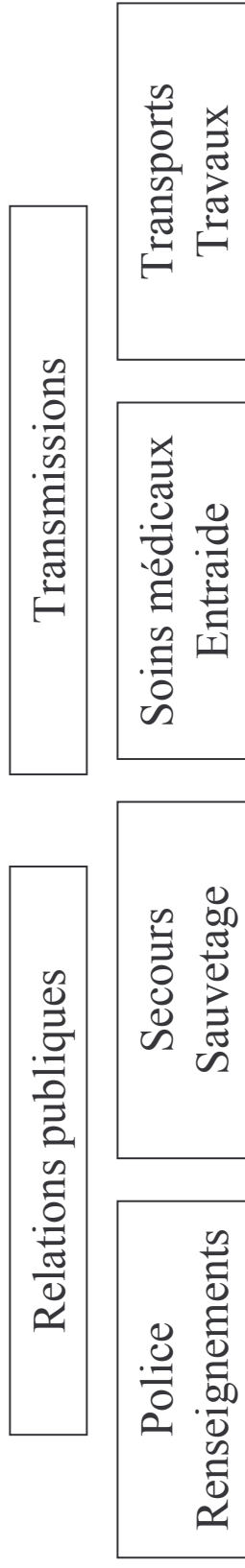
ORSEC

- Responsabilité : Etat
- Document d'organisation
- Répertoire des moyens
- Niveau- département
 - zone de défense
 - nation

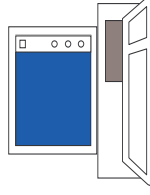
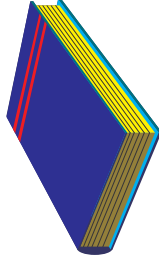
Plans d'Urgence

- Responsabilité : Etat
- Document opérationnel
- Rôle des services
- Niveau : fonction du bassin de risque

PREFET = D.O.S.



- | | | | |
|-----------------------------------|--|---------------------------|-----------------------------|
| • <i>Circuit de l'information</i> | • <i>Urgence aux victimes</i> | • <i>Soutien psy.</i> | • <i>Réseaux terrestres</i> |
| • <i>Acteurs locaux</i> | • <i>Anticipation des mesures de sauvetage</i> | • <i>Soutien matériel</i> | • <i>Communication</i> |
| • <i>Diversité des communes</i> | | • <i>ONG</i> | • <i>Energie</i> |



Répertoire de moyens

Les Plans d'urgence (Décret 88-622)

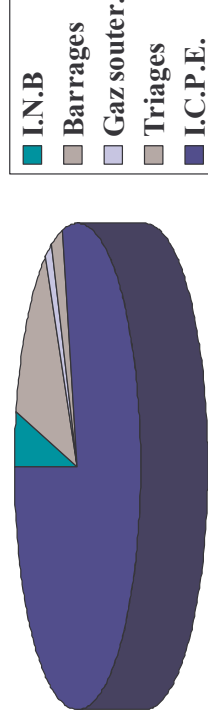
- Plan d'organisation des secours à caractère **opérationnel**

Risque(s) —————> Mesures

- Procédures d'alerte et d'information
- Missions des différents acteurs
services de l'Etat
Collectivités territoriales
Exploitant
Organismes privés
- Fiches réflexes de chaque acteur
- Procédures et conditions d'engagement des moyens
- Organisation du commandement et liaisons opérationnelles

RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS LOCALISES

- Scénarios accidentels
- Périmètre PPI
- Obligations de l'exploitant
- Rôle des Maires
- Information (Consultation) des populations



900 ouvrages ou installations

EVOLUTION DES PLANS DE SECOURS

justifiée par :

- 1 - les difficultés
 - * d'élaboration des plans (long et complexe)
 - * de mise à jour
 - * de réalisation des exercices
- 2 - les enseignements des retours d'expérience
- 3 - l'adaptation à l'évolution de la société
- 4 - l'intégration des technologies d'information et de communication

OBJECTIFS

MODERNISER LES PLANS DE SECOURS POUR

- les RENDRE PLUS OPERATIONNELS
- les ADAPTER à TOUTES LES SITUATIONS
- AMELIORER leur RÉACTIVITÉ
- DÉVELOPPER la CULTURE DU RISQUE des ACTEURS des plans
- prendre en compte les NOUVELLES VULNERABILITES
- SIMPLIFIER leur élaboration

⌞ Le plan de secours doit être réflexe

LES SOLUTIONS

Les leviers :

- reformer la doctrine sans faire table rase de l'existant
- développer des outils modernes de gestion de crise et de planification
(méthode, procédures et moyens techniques ...)

POUR ABOUTIR

A

UNE TROISIEME GENERATION DE PLANS DE SECOURS

—

LES PRINCIPES DE LA MODERNISATION

-
- les plans de secours élargis à tous les aspects immédiats de la gestion de crise
 - affiner les niveaux territoriaux d'organisation
 - mettre en place un dispositif d'organisation des secours modulaire, progressif, adapté et adaptable
 - 1 - recensement des risques
 - 2 - un outil de gestion de crise comportant un tronc commun
 - 3 - des plans d'urgence adaptés à certains risques
 - déclinaison opérationnelle du plan par chacun des acteurs
 - faciliter l'organisation des exercices et la diffusion du retour d'expérience

LES NIVEAUX TERRITORIAUX D'ORGANISATION DES SECOURS

définir le niveau d'organisation pertinent et cohérent entre les niveaux :

ORSEC ZONAL

- inventaire zonal de risques spécifiques
- recensement et coordination de moyens de renfort et d'intervention très spécialisés
- élaboration de plans zonaux (pas la compilation des plans départementaux)

ORSEC DEPARTEMENTAL

- peu de changement, développement de la notion de plans interdépartementaux
(ex PPI grands barrages)

COMMUNE : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

- continuité dans la planification entre les différents niveaux
- continuum entre la prévention, l'information et la prévision au niveau de la commune

LE DISPOSITIF D'ORGANISATION DES SECOURS

ORSEC

constitué par

- 1 - recensement des risques
- 2 - un dispositif général de gestion de crise ou un tronc commun
- 3 - des plans d'urgence adaptés aux risques scénarisés

LE DISPOSITIF D'ORGANISATION DES SECOURS

1- le recensement des risques

OBJECTIF

préparer la réponse aux risques recensés, renforcer le lien avec la prévention

METHODE

analyse des risques / couverture des risques, méthode déjà employée pour le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques des SDIS.

APPLICATION

Donner des outils communs d'évaluation du risque à tous les acteurs du plan pour que chacun puisse couvrir le risque (besoins en hommes, matériels et structure...)

Mettre en évidence les scénarios devant être couverts par un plan d'urgence

Permet une approche « exhaustive » des risques prévisibles

Les situations non scénarisées sont couvertes par le tronc commun

LE DISPOSITIF D'ORGANISATION DES SECOURS

2- organisation de gestion de crise : le tronc commun (1/2)

OBJECTIF :

disposer d'un outil de base capable de s'adapter à tout type de crise

C'est une « **boîte à outils** »

AVANTAGES :

- **rationalisation** et mise en commun de moyens utilisés dans tous les plans pour en faciliter :
 - * la saisie
 - * la tenue à jour en permanence
- **réduction** du nombre de plans
- **simplification** des plans d'urgence qui se réduisent à leurs spécificités propres
- **faciliter** l'organisation des exercices et réduire leur nombre
- utilisation plus fréquente permettant **une meilleure appropriation** par les acteurs.

LE DISPOSITIF D'ORGANISATION DES SECOURS

2- organisation de gestion de crise : le tronc commun (2/2)

L'ensemble des plans de secours vont s'articuler autour d'un **tronc commun** comprenant :

- 1 - structure de gestion de crise
- 2 - outils pratiques communs
- 3 - procédure de vigilance et d'alerte des services
- 4 - première action de déclenchement des procédures
- 5 - procédure d'alerte et d'information des populations
- 6 - dispositif d'organisation des missions pré identifiées

1 - le recensement des risques

2 - le **tronc commun** (2)

3 - les plans d'urgence

LE DISPOSITIF ORSEC

1 - Une structure de gestion de crise :

- organisation en centre de commandement opérationnel départemental
 - uniformisé, unique et multicrises
- organisation du fonctionnement du centre de commandement
- organisation du commandement de terrain (PCO ...)
- organisation des liaisons et transmissions (y compris en mode dégradé)
- organisation des circuits d'information
- organisation de la communication

LE DISPOSITIF ORSEC

1 - le recensement des risques

2 - le tronc commun (3)

3 - les plans d'urgence

2 - Outils pratiques communs :

- annuaire téléphonique
- main courante informatique
- base documentaire
- documents type
- base cartographique
- répertoire de moyens (tenus à jour par les services ressources).

1 - le recensement des risques

2 - le tronc commun (4)

3 - les plans d'urgence

LE DISPOSITIF ORSEC

3 - Procédure de vigilance et d'alerte des services et élus

- organisation de la permanence
- dispositif de vigilance et de surveillance : météo, inondation ...
- alerte des services par schémas normalisés et outils prédéterminés

4 - Première action et déclenchement des procédures

- grille d'évaluation de l'événement
- fiche d'aide à la décision avec check list des premières actions.

1 - le recensement des risques

2 - le **tronc commun** (5)

3 - les plans d'urgence

LE DISPOSITIF ORSEC

5 - Une procédure d'alerte et d'information des populations :

- alerte des populations ▲ moyens communs et rationalisés
- information de crise

6 - Dispositif d'organisation de missions pré identifiées

- accueil téléphonique et physique des familles gestion de bénévoles
- gestion des dons
- gestion de nombreux décédés
- recours d'urgence à l'interprétariat
- CUMP
- ...

LE DISPOSITIF D'ORGANISATION DES SECOURS

3 - les plans d'urgence

A partir du tronc commun les spécificités des plans d'urgence seront développées.

Pour les PPI et les PSS :

- risques traités, leurs effets, scénarios
- contre mesures adaptées
- mesures d'alerte des populations riveraines selon les dangers,
- actes réflexes des services intervenant
- liste des bases de données relatives au risque.

Plan rouge : conservation du schéma d'organisation (sans scénarios)
intégration de réactions opérationnelles face au risque terroriste NRBC.

En cohérence avec les différents plans existants : exploitants, services publics

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PLAN PAR CHACUN DES ACTEURS

Repose sur le principe du projet de loi sécurité civile.

Développer la culture de sécurité civile

auprès

des **acteurs** des plans de secours (élus, administrations d’Etat et territoriales,
association, grands opérateurs publics et privés)
et
de la **population**

en pratique

- ❧ plus grande implication dans la **préparation** des plans
- ❧ chaque acteur doit **s’organiser** lui même pour répondre à la mission qui lui est confiée

En résumé

- 1 recensement des risques communs à tous les acteurs**
- 2 banalisation des dispositions générales ORSEC**
- 3 les plans d ’urgence basés sur des scénarios et centrés sur leurs spécificités**
- 4 on caractérise le dispositif ORSEC ZONAL et MARITIME**
- 5 création des PLANS COMMUNAUUX DE SAUVEGARDE**
- 6 les services déclinent leur organisation opérationnelle contrôlé par le Préfet**
- 7 évolution des structures des plans et enrichissement par les retours d ’expérience**
- 8 on développe des outils d ’aide à la réalisation et à la mise en œuvre**

La planification des secours / Différents rôles

